



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

baux commerciaux

Question écrite n° 30221

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les enjeux économiques et commerciaux d'une réforme de la législation sur les baux commerciaux. Depuis cinquante ans, le commerce en France s'est développé sur un équilibre entre les bailleurs et les commerçants, fondé par le décret n° 53-960 du 30 septembre 1953. Si une réforme s'impose, une fragilisation du droit de bail et, en conséquence, du fonds de commerce, que les banquiers utilisent couramment comme garantie, aurait des répercussions directes sur le patrimoine des commerçants. Remettre en cause l'équilibre de la législation, pour répondre aux attentes immédiates de rentabilité de quelques groupes immobiliers internationaux, fragiliserait les milliers d'entreprises commerciales que compte notre pays. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'un groupe de travail a été constitué, afin d'examiner les conditions permettant d'améliorer la législation sur les baux commerciaux. Le groupe a notamment pour mission de réfléchir au champ d'application des baux commerciaux, aujourd'hui très étendu. Il doit également faire des propositions pour réduire le contentieux en ce domaine. Il procède actuellement à l'audition des principaux acteurs concernés, en particulier des organisations de commerçants et d'artisans. Il est d'ores et déjà tout à fait exclu que les travaux du groupe conduisent à modifier les éléments essentiels de la propriété commerciale, qui constitue souvent une partie significative du patrimoine des commerçants. L'ensemble des partenaires concernés seront réunis en février 2004, en vue de restituer le fruit des auditions et d'engager le débat.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30221

Rubrique : Baux

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 2003, page 9573

Réponse publiée le : 10 février 2004, page 1074